

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX : NEANT

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Néant		
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 1999 et avenant 2003 Date de finalisation du bâtiment entier : 25 juin 2018	PCDR classique	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école de Bra en Maison de village et 2 appartements (phase 1)	196.180,00 €	09/09/2008

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	?	
Recettes et charges		

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type Appartement	Montant annuel	7.116,24 €
	Type Appartement	Montant annuel	7.101,12 €
	Type Salle mise à disposition à l'école de musique « LES GRIGN'NOTES »	Montant annuel	401,80 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type chauffage pour tout	Montant annuel	0 € car refacturée
	Type Appartement	Montant annuel	2.582,16 € car refacturé
	Type Salle – Chauffage + eau	Montant annuel	2.520,88 € car refacturé
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	9.516,12 €
Réaffectation des bénéfices	Pas encore déterminée mais prévue en faveur du DR – Voir déclaration sur l'honneur en annexe		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
	Locations régulières des salles pour cours de musique

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	+ location de deux logements
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Logement à faible loyer pour aider les personnes à faible revenus + cours de musique pour aider les jeunes

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2016	2016	2023	2023

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée⁷	16 mars 2023	18	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>La CLDR n'a eu l'occasion de se réunir qu'une seule fois durant l'année 2023. En effet, la finalisation de l'outil PCDR a accusé de nombreux retards depuis la fin de l'année 2022. En cause :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Appel de dernière minute du <i>Comité de Sart</i> quant au contenu de la fiche 1.2 initialement rédigée durant l'élaboration de l'outil PCDR : accord de la CLDR quant à sa réécriture durant le dernier trimestre 2022 ; 2) Révision et finalisation de cette fiche 1.2 (boucle : Sart - Etoile -Thier del Preux – Colanhan - Sart) et Création d'une nouvelle fiche-projet 1.5 (Butte de Colanhan) durant le dernier trimestre 2022 ; 3) 1^{ère} Attente de deux mois d'un avis de recevabilité du PCDR ou non (problèmes numériques en cause : demande non arrivée à destination) ; 4) 1^{er} refus de recevabilité du PCDR par la DDR : manquements constatés dans certaines parties du PCDR (corrections à prévoir par le GREOVA car collaboration avec JNC terminée) ; 5) Décision communale de dernière minute de scinder la fiche 1.2 en deux parties a et b (gros périmètre difficile à présenter en un seul point, et surtout 2 parties impliquant des catégories de projets différentes) ; 6) 2^{ème} refus de recevabilité du PCDR par la DDR : dossier non complété de ses annexes comme demandé (erreur administrative) ; <p>...si bien que le PCDR a été déclaré recevable plus tard que prévu et que sa présentation devant le <i>Pôle d'Aménagement du Territoire</i> n'a pu avoir lieu que le 20 octobre 2023. Ainsi, à part pour la validation des fiches 1.2 (retouchée) et 1.5 (nouvelle), qui a mené à cette CLDR du 16 mars 2023, rien n'a pu vraiment faire l'objet d'un ordre du jour. La CLDR a cependant bien entendu été informée par courriel de la tenue de cette réunion au PAT le 20 octobre 2023, puis de l'approbation du PCDR par le <i>Gouvernement wallon</i> en date du 7 décembre 2023.</p> <p>La 1^{ère} CLDR de 2024 s'est par contre tenue le 6 février 2024. Tout y a été repris en marche : future réunion de coordination à programmer dans les prochains mois pour l'activation de la fiche 1.2 après les élections régionales, lancement d'un budget participatif, relance du lot 0 et réponse à l'appel à projets <i>Vis mon Village</i> 2023.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	1.2 a et b		
Intitulé du projet	<p>SART-THIER DEL PREUX – COLANHAN : Faire de Sart « le village de la pierre » :</p> <p>A. Réhabilitation de l'ancien site carrier <i>Thier del Preu</i> en véritable carrefour citoyen et patrimonial.</p> <p>B. Création d'un parcours géologique jusqu'à Colanhan en passant par l'ancien site carrier <i>Thier del Preux</i>.</p>		

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Priorité du projet	1 ^{er} projet à activer auprès du DR (pour rappel : fiche 1.1, relative à des logements intergénérationnels, devenue intenable financièrement pour la Commune + souhait consensuel de la CLDR d'activer la création d'un village de la pierre à Sart en tout 1 ^{er} lieu, car projet datant déjà de la 1 ^{ère} ODR)
Calendrier d'exécution	<p>Réunion de coordination à tenir dès que possible en 2024. But : viser la seconde session d'approbation du DR (normalement prévue en octobre 2024 mais sans doute post-posée pour des raisons électorales).</p> <p>En attendant : lancement d'un budget participatif, relance du lot 0 et réponse à l'appel à projets <i>Vis mon Village 2023</i>.</p>

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 16 mars 2023 à 19h30
(Salle du Conseil – rue du Centre, 80 à 4990 Lierneux)**

Présences

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	André SAMRAY (Président de la CLDR)	
	Marie-Jeanne LAMBOTTE	Philippe MATHIEU (Démissionnaire du Conseil)
	Luc TRIFFAUX	Emile BASTIN
	Guy MATHIEU	Vincent PEFFER
Géographique		
Lierneux	Francis SALME (Démissionnaire)	Jean-François GENDEBIEN
Bra	Vincent LEROUX	Ghislain LAPORTE (excusé)
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Gaston LEROUX
Jevigné	Diane NINANE (Démissionnaire)	Séverine LEJEUNE (Démissionnaire)
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST (excusé)
Lavaux/La Falize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Raymond MATHIEU	Lionel LUGENTZ
	Pierre- Xavier MOSKWYN	Dominique BARBETTE
	Alain DANIEL (Démissionnaire)	Huguette SPRIET
	Patrick GERMAIN Excusé	Etienne HUMBLET
	Jean-Pierre DELWAIDE (Démissionnaire)	Georges DUBOIS (démissionnaire)
	Lionel MERTENS	Gabrielle HOURLAY
	Xavier KAISER	Henry NAVEAU Excusé
	Paul BRIOL	Isabelle LECOMTE
Membres des GT invités		

Agents GREOVA : **Maud LACASSE & Julie NOEL**

Agent administratif : **Maud COUNSON**

Nouveaux membres : **Romain et Jean-Marie LACASSE**

Ordre du jour

1. Approbation des deux derniers PV de la CLDR (14 juin 2022 et 25 octobre 2022) ;
2. Présentation des fiches-projets 1.2 (retouchée) et 1.5 (nouvelle) ;
3. Validation finale du PCDR ;
4. Divers.

Déroulement de la réunion

1. Approbation des deux derniers PV de la CLDR (14 juin 2022 et 25 octobre 2022)

M. SAMRAY accueille l'ensemble des membres et leur souhaite la bienvenue. Pour cette réunion, le GREOVA est représenté par Mesdames LACASSE & NOEL car Madame EVRARD est désormais en congés maternité ; Astrid est venue au monde début mars pour le plus grand bonheur de ses parents. Astrid est en pleine forme et tous les membres félicitent Madame EVRARD pour cet heureux évènement !

Madame NOEL présente brièvement les deux procès-verbaux à approuver. Ils sont, tous deux, approuvés à l'unanimité par les membres de la CLDR.

2. Présentation des fiches-projets 1.2 (retouchée) et 1.5 (nouvelle)

Pour ce point, Monsieur J-M LACASSE, nouveau membre de la CLDR, présente la fiche-projet 1.2 modifiée depuis la dernière réunion de la CLDR en octobre 2022. Celui-ci a travaillé sur le remaniement de cette fiche avec la Commune et Madame EVRARD (GREOVA).

Monsieur LACASSE fait un bref rappel historique concernant l'ancienne opération de développement rural qui a débuté en 1997. Celle-ci mentionnait déjà le souhait d'établir un parcours géologique sur le lieu-dit le Thier du Mont sur l'entité de SART. Il s'agissait d'une fiche du lot 1. Cinq mégalithes constituant le début du parcours avaient déjà été subsidiés par le développement rural. Malheureusement, ce projet n'a pas été réalisé car la rénovation de la création de la Maison du Tailleur et l'aménagement de la place de Sart a été privilégiée. La présente fiche s'inscrit dans la continuité. Il est dorénavant possible de créer ce parcours géologique via la fiche-projet 1.2 du nouveau PCDR. Il s'agirait, d'abord, de réhabiliter l'ancien site carrier en le dotant de différentes infrastructures : un refuge de type montagnard, une salle d'environ 120 m², des espaces conviviaux extérieurs et un nouveau parking de 20 places. Dans la foulée, un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale serait créé avec, notamment, la pose en bordure du cheminement, de 60 mégalithes de +- 3 ou 4 Tonnes sur 5.2 km. Tous les détails sont spécifiés dans la fiche-projet, envoyée aux membres via le PCDR complet en même temps que l'invitation de la CLDR. La fiche concerne les pages 361 à 416. Il est bon de noter que ce projet cohérent est soutenu par ULiège et la DNF. Le budget total du projet serait de 768.893, 90€ avec une part communale de 179.001, 28€.

Un membre se questionne sur les pierres utilisées ; il s'agira de l'ensemble des roches représentatives de la puissance géologique de la région Wallonne et des régions périphérique. La géologie locale est déjà extraordinaire.

Un autre membre demande qui serait l'organisateur de cette balade ?

L'organisation est confiée à l'ASBL *La compagnie de la pierre à raser* en phase de restructuration ; Les QR Codes deviennent le fil conducteur assurant la meilleure communication.

L'ensemble des membres de la CLDR approuve la fiche-projet 1.2 telle que présentée dans le PCDR.

Monsieur LACASSE poursuit la présentation et aborde la nouvelle fiche-projet 1.5. Pour rappel, il s'agit de l'ancienne fiche 2.4, transférée en lot 1 depuis la dernière CLDR (octobre 2022). Pour rappel, ce projet est directement lié à la fiche-projet 1.2, présentée précédemment. Ce projet consiste à munir d'une table d'orientation, d'une tour observatoire du paysage et d'une zone conviviale le site paysager de la butte de Colanhan. Toutes les précisions de cette fiche sont reprises dans le PCDR des pages 499 à 530. Le budget total serait de 433.827, 00€ pour une part communale de 86. 765, 40€. Le petit bémol pour ce projet est la traversée de deux propriétés privées. Toutefois, ces dernières pourraient être facilement acquises pour la surface dédiée au projet exclusivement.

L'ensemble des membres de la CLDR approuve la fiche-projet 1.5 telle que présentée dans le PCDR.

Il est évident (et cela est obligatoire) que la CLDR sera consultée à chaque nouvelle étape après la validation du PCDR par le Pôle d'Aménagement du Territoire (PAT) puis par le Gouvernement wallon. Dès que la première fiche-projet sera souhaitée en convention-faisabilité, la CLDR sera consultée afin de connaître son avis et/ou ses souhaits par rapport au projet initial du PCDR. Tout au long de l'activation (convention-faisabilité et convention-réalisation), les membres seront consultés et donneront leurs avis.

3. Validation finale du PCDR

L'ensemble des membres de la CLDR approuve le PCDR finalisé (ainsi que ses annexes) et demande son envoi à Madame DELHAGE pour avis de recevabilité et, en cas de réponse favorable, prendre rendez-vous au PAT pour la présentation finale du dossier et de ses annexes.

Au vu du budget de la fiche-projet 1.1 et de la nouvelle législation relative au développement rural durant l'écriture du PCDR de Lierneux (2021), la CLDR ne souhaite plus activer la numéro 1 en premier lieu. En effet, la part financière communale n'est pas tenable par l'Administration à l'heure actuelle ; les subsides ont fortement été revus à la baisse pour ce type de projet à grande échelle.

Dès lors, les membres demandent l'activation de la fiche-projet 1.2 en premier lieu et ce, dès que le PCDR sera approuvé par le Gouvernement wallon.

La fiche-projet 1.1 n'est pas oubliée pour la cause : si un appel à projets parvient à la Commune, il serait tout à fait possible de combiner les subsides de l'appel à projets ainsi que les subsides du développement rural et il ne faut pas oublier, bien évidemment, la part communale. Toutes les fiches-projets peuvent être combinée avec un appel à projets et peuvent donc être activée plus rapidement si nécessaire, en fonction des opportunités.

Monsieur SAMRAY profite de l'occasion pour rappeler que le projet relatif à Bra (Atelier rural) n'est pas oublié et que suite à la réunion avec Madame EVRARD, la Commune cherche des solutions. Il en est de même pour le projet concernant Verleumont et la Maison du randonneur ; le bâtiment pourrait tomber à l'abandon et il faut donc faire quelque chose. Le CGT considère le projet comme un gîte alors que ce n'est pas le cas. Il faut, encore une fois, reprendre contact avec eux. Les membres de Verleumont sont, quant à eux, déçus de ne pas avoir pu participer à l'élaboration du projet ; Monsieur SAMRAY promet de se rattraper dans le futur en consultant le comité de village lors de l'activation du projet. Pour terminer, les membres demandent de ne pas oublier d'activer la demande d'intervention du CGT avant que le bâtiment ne tombe en ruine.

Et la suite ?

Maintenant que le PCDR est approuvé par la CLDR, ce dernier devra également être approuvé par le Collège communal. Après, le PCDR devra être envoyé par la Commune au SPW pour avis de recevabilité. Si cet avis est favorable, ce sera au tour du Conseil communal de valider le PCDR dans sa totalité. Enfin, un rendez-vous sera alors pris au PAT pour la présentation officielle avant son approbation par le Gouvernement wallon.

4. Divers

- Madame NOEL annonce aux membres que les Administrations et les organismes accompagnateurs ont reçu une note de cadrage de la Direction du développement rural. Cette note concerne le ROI, *Règlement d'Ordre Intérieur*, de la CLDR et plus précisément un article : [l'article 18.](#)

Anciennement, l'article 18 était écrit tel quel :

Art.18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Voici les nouveaux éléments :

Formellement, une approbation de la CLDR par vote est indispensable aux seules étapes suivantes :

- *Lors de l'élaboration du PCDR :*

- *Approbation du PCDR en vue de solliciter l'avis de recevabilité auprès de la Direction du développement rural, pour ensuite le présenter à l'avis du Pôle d'Aménagement du territoire et à l'approbation du GW.*
- *Lors de la mise en œuvre du PCDR :*
 - *Approbation d'une demande de convention ;*
 - *Approbation du dossier d'addendum ;*
 - *Approbation de la demande pour un budget participatif.*

Une fois le ROI de la CLDR adapté, il faudra également le faire valider par le Conseil communal. Au vu de la modification de ce point, il est proposé d'adapter l'ancien ROI de Lierneux et de le remplacer par la nouvelle version proposée avec la nouvelle législation liée au développement rural en 2021.

Les membres approuvent ce nouveau ROI (en annexes) ainsi que le nouvel article 18.

- Madame COUNSON fait état des membres démissionnaires de la CLDR : Philippe MATHIEU, Francis SALME, Diane NINANE, Séverine LEJEUNE, Alain DANIEL, Georges DUBOIS et Jean-Pierre DELWAIDE. En outre, la CLDR accueille deux nouveaux membres : Romain et Jean-Marie LACASSE. Il est proposé de lancer un appel à candidatures dans le prochain bulletin communal (+site internet) pour remplacer ces membres et peut-être augmenter également le quota de la CLDR.
- Monsieur SAMRAY évoque la possibilité de se réunir sous forme de groupes de travail spécifiques si certains villages/comités le désirent. Les représentants de Bra profitent de l'occasion pour évoquer le *site des Achelîres*, un peu négligé, où des aménagements de convivialité sont souhaités depuis le 1^{er} PCDR (plus ou moins en face de la petite chapelle, de l'autre côté du sentier). Monsieur SAMRAY est ouvert à l'amélioration de ce lieu prochainement (sur fonds communaux). La Commune doit encore mesurer l'endroit et voir ce qu'il est possible d'y faire de manière durable. Pour rappel, ce site faisait partie lot 2 de 1^{er} PCDR mais le projet de son aménagement était trop onéreux et n'avait dès lors pas été plus loin. A l'heure actuelle, il est simplement souhaité d'y installer quelques bancs, tables et peut-être un barbecue. Il est proposé aux membres de Bra de réfléchir et de revenir vers la Commune. M. SAMRAY s'engage aussi à résoudre le problème des balises manquantes de la nouvelle *Balade des chapelles* qui débute également en ce lieu. Enfin, il réémet la possibilité de créer un parking d'écovoiturage sur la route de Bra, peu après la sortie autoroute E25.

Fin de la réunion à 20H50

Rapporteur : Maud LACASSE